

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU LUNDI 14 AVRIL 2014 - 19H30

Date de convocation : 8 avril 2014.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 20

Nombre de votants : 20

Ont assisté à la séance :

Titulaires : MM, Laurent Petit, Jacqueline Laroche, Claude Delacroix, Mathilde Lamy, Sylvain Luzerne, Sylvie Beaud, Christian Camelin, Catherine Crestin-Billet, Bénédicte Bourgeois, Roland Samardia, Jean-Gabriel Robez-Masson, Daniel Flament, Maryvonne Cretin-Maitenaz, Claude Grandperret, Claudette Thierry, Gérard Bonnet, Eric Lamy-Au-Rousseau, Régis Malinverno, Gérard Gerbod.

Suppléants : MM, Claudie Virey, Roseline Otrio (droit de vote).

Excusés : MM, Alain Oubibet.

Absents : MM,

Le Président souhaite la bienvenue à tous les présents pour ce premier conseil communautaire du mandat et félicite toutes les équipes et les conseillers municipaux élus.

Il a une pensée pour Alain Oubibet qui doit se faire opérer demain.

Le Président procède à l'appel.

Le Quorum atteint, le Président de la Communauté de Communes du Haut-Jura Arcade ouvre la séance du Conseil Communautaire.

I. INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Laurent Petit annonce la démission de Jean-Gabriel Nast, Maire de Longchaumois, du Conseil Communautaire. Il précise que, conformément à l'article L273-10 du code électoral, lorsqu'un siège de conseiller communautaire devient vacant pour quelque cause que ce soit, il est pourvu par le candidat de même sexe, élu conseiller municipal, suivant la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le candidat à remplacer a été élu. Dans le cas présent, il s'agit de Jean-Gabriel Robez-Masson.

Il donne lecture des noms des conseillers communautaires élus, à savoir :

Morez (8) :

Laurent Petit
Jacqueline Laroche
Claude Delacroix
Mathilde Lamy
Sylvain Luzerne
Sylvie Beaud
Christian Camelin
Catherine Crestin-Billet

Morbier (5) :

Daniel Flament
Maryvonne Cretin-Maitenaz
Claude Grandperret
Claudette Thierry
Gérard Bonnet

Longchaumois (3) :

Bénédicte Bourgeois
Roland Samardia
Jean-Gabriel Robez-Masson

Lézat (1) :

Eric Lamy-Au-Rousseau (T)*

Claudie Virey (S)*

Bellefontaine (2) :

Régis Malinverno

Gérard Gerbod

La Mouille (1) :

Alain Oubibet (T)*

Roseline Otrio (S)*

*(T) = Titulaire

(S) = Suppléant

Monsieur Laurent PETIT déclare installer l'ensemble des conseillers municipaux désignés ci-dessus dans leurs fonctions de conseillers communautaires pour le mandat 2014-2020.

Madame Mathilde Lamy accepte de remplir la fonction de secrétaire de séance.

Monsieur Laurent Petit remercie pour la confiance qui lui a été accordée pendant ces 6 dernières années et laisse la présidence au doyen de l'assistance qui, en l'absence d'Alain Oubibet, se trouve être Daniel Flament.

Daniel Flament souhaite à son tour un prompt rétablissement à Alain Oubibet et salue avec grand plaisir la présence des conseillers de Lézat. Il souhaite la bienvenue aux nouveaux élus et les invite à surtout ne jamais être passifs et à oser poser des questions.

II. ELECTION DU PRESIDENT

Le doyen d'âge explique que l'élection du Président suit les mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux aux articles L. 2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Deux assesseurs sont nommés : Roseline Otrio et Régis Malinverno.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Un seul candidat se déclare : Laurent Petit.

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 20
- Bulletins blancs ou nuls : 2
- Suffrages exprimés : 18
- Majorité absolue : 10

Résultat

- Laurent Petit : 18 voix pour et 2 blancs

Laurent Petit, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président et a été installé.

Laurent Petit a déclaré accepter d'exercer cette fonction et assure la présidence de l'Assemblée.

Il commence par faire un petit discours :

« Mes chers collègues, mes chers amis,

Merci tout d'abord, cher Daniel, doyen de notre assemblée du jour, d'avoir présidé à l'ouverture de ce conseil. Tu fais partie des fidèles autour de cette table et je salue ton engagement citoyen.

C'est par 3 mots que je vais qualifier les sentiments qui m'animent en cet instant précis : reconnaissance, humilité et impatience.

- *Reconnaissance pour la confiance que vous venez de me renouveler, une confiance mutuelle qui est le résultat de notre co-production à tous lors de ces 6 années, confiance qui s'est développée petit à petit, qui s'est gagnée pas à pas et que je considère aujourd'hui comme le ciment de notre devenir commun.*
- *Humilité car j'en mesure aujourd'hui, encore plus qu'en 2008, la responsabilité ; j'en connais la charge, les challenges, les incompréhensions aussi parfois... et les belles victoires collectives.*
- *Impatience car cette mission que vous me confiez à nouveau, me donne une énergie décuplée pour servir au mieux cette noble institution.*

Et pourtant ce n'était pas gagné... mon envie d'avancer, de servir la cause publique, fusse-t-elle initialement chaumerande, morberande, lézatus ou morézienne, puis plus tard bellifontaine et mouillerande, ma conviction de servir tout le territoire, la hargne qui a été la mienne de porter Arcade à mon tour et à vos côtés, mon engagement quotidien dans la besogne, mon caractère entier, vous ont plutôt effrayés dans un premier temps ; j'avais l'envie, la gourmandise mais je n'avais pas la méthode et encore moins la méthode « académique », et surtout je semblais vouloir ignorer ce qui constitue le cœur de votre engagement, à savoir le maintien de l'identité des communes. J'ai découvert cette magie de la commune ; est-ce lié à son existence de plus de 2 siècles ?, est-ce sa légitimité issue du suffrage universel ? ; mes questions sont encore nombreuses Mais j'ai compris qu'il y avait au sein de ces conseils municipaux une force, une complicité, une solidarité qui ne se transposaient pas naturellement à l'échelon intercommunal.

J'ai beaucoup appris à vos côtés ; il y a eu des moments de doute et de traversée du désert... et puis nous avons cheminé, ensemble, vers l'essence même de l'intercommunalité : la solidarité de territoire ! Nous avons appris à travailler ensemble, à composer ensemble, à nous faire confiance, à découvrir nos divergences et nos convergences, à porter le territoire d'Arcade comme on brandit un drapeau, à regarder au-delà d'un Arcade de 2010 ou 2015, à nous regrouper pour obtenir le mieux pour nos habitants...

Et aujourd'hui, de tout cela je retiens 2 choses :

- *Nous pouvons être fiers de ce que nous avons réalisé de concert,*
- *Lorsque l'on se parle, lorsque l'on se comprend, on fait des belles choses !*

Mais tout ceci, chers collègues, n'a été possible que parce que d'autres avant moi avaient creusé les fondations de notre intercommunalité, je dirais même l'ambition de notre intercommunalité ; j'ai une pensée particulière pour Ernest Delacroix, président fondateur, qui nous a quittés il y a quelques mois. Je salue aussi, avec respect et reconnaissance, Roland Samardia qui lui a succédé, qui a œuvré avec beaucoup de courage dans une période compliquée d'Arcade. Il est toujours présent, fidèle à ses convictions, et partenaire engagé au service d'une intercommunalité forte.

Nous ouvrons en ce 14 avril un nouveau chapitre de l'histoire intercommunale. J'en profite pour féliciter les réélus et pour accueillir les « nouveau-nés » dans l'intercommunalité. Que chacun y trouve sa place et le plaisir d'œuvrer car il y aura du travail pour tout le monde.

J'entends placer ce mandat sous le signe de la confiance et de la responsabilisation de tous, de la délégation et de la répartition des tâches et des missions. C'est pourquoi je souhaite m'entourer de vice-présidents dont nous allons ensemble, tout à l'heure, déterminer le nombre et les missions.

Par ailleurs, à tout le personnel intercommunal, je veux dire ma confiance dans leurs compétences et leur dévouement. Je connais chacun d'entre eux, et tout particulièrement les chefs de service et encadrants, et je peux vous assurer qu'ils sont tous engagés pour la cause Arcadienne.

Dans un contexte national de baisse de dotations et plus généralement de raréfaction de la ressource, dans une situation de concurrence exacerbée entre les territoires, dans une société en mutations, il va

nous falloir faire preuve d'audace. Audace dans nos choix, audace dans l'innovation, audace dans l'excellence, audace dans nos recherches de partenaires, audace dans notre gouvernance ... cette gouvernance sera assumée en lien permanent avec les vice-présidents et vous, Messieurs les Maires, premiers militants de vos communes ; vous serez mes interlocuteurs privilégiés.

Avec les choix, la maîtrise des dépenses restera bien entendu un indicateur de base de notre bonne santé. Nos compétences sont nombreuses, elles vont être renforcées par la loi à moins de l'anticiper (PLUi, schéma de mutualisation de services, gestion de milieux aquatiques...) et nos chantiers à venir sont divers : déploiement de la fibre optique sur l'ensemble d'Arcade, finalisation du projet de territoire, maison de santé, orchestres dans toutes les écoles, création d'un plateau synthétique d'athlétisme... pour n'en citer que quelques-uns. Plus généralement et pour rester dans l'esprit qui doit animer l'engagement de notre communauté de communes, je souhaite qu'elle serve la cause de notre territoire, qu'elle réponde au service attendu par nos habitants et qu'elle accompagne chaque commune dans son action au bénéfice de notre territoire. Comme je vous le disais, il y a du travail pour tous !

Permettez-moi de souhaiter à chacun d'entre vous un mandat empreint de sérénité et de plaisir partagé, qu'il soit municipal ou intercommunal. Pour ma part j'assumerai ma fonction avec l'énergie que vous me connaissez, l'impatience que vous devinez et, j'espère, la sagesse de l'expérience que vous m'avez enseignée.

Soyons ambitieux et visionnaires pour nos administrés, soyons fiers d'être Arcadiens !

Vive Arcade, vive le Haut-Jura, vive la France ! »

III. DESIGNATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

Le nombre de vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni excéder 15 vice-présidents.

L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers de ses membres, fixer un nombre de vice-présidents supérieur dès lors qu'il ne dépasse pas 30% de l'effectif total et ne soit pas supérieur à 15. Dans ce cas, le montant des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale (L.5211-12 du CGCT).

Laurent Petit trouve que l'on ne retrouve pas forcément la même complicité dans les communautés de communes que celle qui existe dans les communes entre le Maire et ses adjoints. Il pense que la gouvernance d'Arcade pourrait évoluer de façon à ce que plusieurs vice-présidents aient des responsabilités particulières et un véritable engagement, regroupant ainsi toute l'action de la CCHJ. Il propose donc de fixer le nombre de vice-présidents à 4.

Madame Otrio pense que 4 vice-présidents c'est peut-être beaucoup alors qu'il n'y en avait que 2 avant.

Le Président réexplique que la gouvernance était alors différente et que les vice-présidents n'avaient pas une mission particulière. Le travail se répartissait dans les différentes commissions, sans que les présidents des commissions n'aient de rapport avec les vice-présidents. Aujourd'hui, il s'agit vraiment de répartir la mission d'Arcade entre le Président et les vice-présidents. Il ajoute qu'au regard du nombre de compétences exercées par Arcade, le nombre de 4 vice-présidents ne lui paraît pas excessif.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **FIXE** le nombre de vice-présidents à quatre (4).

IV. ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Appel à candidature pour la 1ère vice-présidence dont l'élu sera en charge de :
« Patrimoine, travaux, engins, matériel et services techniques mutualisés »

Élection du 1^{er} vice-Président :

Un seul candidat se déclare : Roland Samardia

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 20
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 19
- Majorité absolue : 10

Roland Samardia obtient 19 voix pour et 1 blanc

Roland Samardia, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{er} vice-Président et a été installé.

Appel à candidature pour la 2ème vice-présidence dont l'élu sera en charge de :
« Développement économique et nouvelles technologies »

Élection du 2^{ème} vice-Président :

Un seul candidat se déclare : Gérard Bonnet

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 20
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 19
- Majorité absolue : 10

Gérard Bonnet obtient 19 voix pour et un blanc

Gérard Bonnet, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2^{ème} vice-Président et a été installé.

Appel à candidature pour la 3ème vice-présidence dont l'élu sera en charge de :
« Tourisme et environnement »

Élection du 3^{ème} vice-Président :

Un seul candidat se déclare : Jean-Gabriel Robez-Masson

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 20
- Bulletins blancs ou nuls : 2
- Suffrages exprimés : 18
- Majorité absolue : 10

Jean-Gabriel Robez-Masson obtient 18 voix pour, 1 nul et 1 blanc

Jean-Gabriel Robez-Masson, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3^{ème} vice-Président et a été installé.

Appel à candidature pour la 4^{ème} vice-présidence dont l'élu sera en charge de :
« Services à la population (école de musique, réseau des médiathèques, transports périscolaires et à la demande, créneaux de gymnase, magazine, santé)»

Élection du 4^{ème} vice-Président :

Un seul candidat se déclare : Jacqueline Laroche

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 20
- Bulletins blancs ou nuls : 2
- Suffrages exprimés : 18
- Majorité absolue : 10

Jacqueline Laroche obtient 18 voix pour et 2 nuls

Jacqueline Laroche, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 4^{ème} vice-Président et a été installée.

V. COMPOSITION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Il est proposé au conseil communautaire :

- de fixer la composition du bureau communautaire aux membres suivants :
→ le président + 3 élus de chaque commune dont :
 - les vice-présidents,
 - les maires des communes membres,
 - d'autres membres, élus communautaires ou non.
- de modifier en conséquence l'article concerné du règlement intérieur.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
FIXE la composition du bureau communautaire comme ci-dessus proposée,
ACCEPTTE de modifier en conséquence l'article concerné du règlement intérieur de la CCHJ Arcade.

VI. ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

Il est procédé à l'élection des autres membres du bureau communautaire.

Détermination du nombre de membres à élire par commune et appel à candidature :

Morez :

Membres « de droit » (Maire, vice-président(s)) : 1 (Jacqueline Laroche)

Nombre de membres à élire : 2

Les candidats sont : Sylvain Luzerne et Claude Delacroix

Morbier :

Membres « de droit » (Maire, vice-président(s)) : 2 (Daniel Flament et Gérard Bonnet)

Nombre de membres à élire : 1

Le candidat est : Maryvonne Cretin-Maitenaz

Longchaumois :
Membres « de droit » (Maire, vice-président(s)) : 3 (JG Nast, R Samardia et JG Robez-Masson)
Nombre de membres à élire : 0

Lézat :
Membres « de droit » (Maire, vice-président(s)) : 1 (Eric Lamy-Au-Rousseau)
Nombre de membres à élire : 2
Les candidats sont : Claudie Virey et Odile Pocod

Bellefontaine :
Membres « de droit » (Maire, vice-président(s)) : 1 (Régis Malinverno)
Nombre de membres à élire : 2
Les candidats sont : Gérard Gerbod et Fabienne Jobard

La Mouille :
Membres « de droit » (Maire, vice-président(s)) : 1 (Alain Oubibet)
Nombre de membres à élire : 2
Les candidats sont : Nathalie Millet et Florent Villedieu

Le Conseil Communautaire, au vu des résultats des votes, à l'unanimité,

PROCLAME les conseillers communautaires suivants élus membres du bureau :

- Sylvain Luzerne (Morez)
- Claude Delacroix (Morez)
- Maryvonne Cretin-Maitenaz (Morbier)
- Claudie Virey (Lézat)
- Odile Pocod (Lézat)
- Gérard Gerbod (Bellefontaine)
- Fabienne Jobard (Bellefontaine)
- Nathalie Millet (La Mouille)
- Florent Villedieu (La Mouille)

Le bureau communautaire est ainsi installé comme suit dans son ensemble :

Laurent Petit (Président de la CCHJ Arcade)

Morez :	Morbier :
Jacqueline Laroche (vice-présidente)	Daniel Flament (Maire de Morbier)
Sylvain Luzerne (membre élu du bureau)	Gérard Bonnet (vice-président)
Claude Delacroix (membre élu du bureau)	Maryvonne Cretin-Maitenaz (membre élu du bureau)

Longchaumois :	Lézat :
Jean-Gabriel Nast (Maire de Longchaumois)	Eric Lamy-Au-Rousseau (Maire de Lézat)
Roland Samardia (vice-président)	Claudie Virey (membre élu du bureau)
Jean-Gabriel Robez-Masson (vice-président)	Odile Pocod (membre élu du bureau)

Bellefontaine :	La Mouille :
Régis Malinverno (Maire de Bellefontaine)	Alain Oubibet (Maire de La Mouille)
Gérard Gerbod (membre élu du bureau)	Nathalie Millet (membre élu du bureau)
Fabienne Jobard (membre élu du bureau)	Florent Villedieu (membre élu du bureau)

VII. DELEGATIONS D'ATTRIBUTION DE L'ORGANE DELIBERANT

Laurent Petit propose de reconduire la même délégation d'attribution que celle qui était en place lors du précédent mandat. Il précise, surtout pour les nouveaux élus puisque les anciens sont habitués à cette pratique, que le but de cette délégation est principalement d'éviter d'être bloqué par une nécessité de délibération sur des dossiers tels que les marchés, les locations, etc, ... Les membres du bureau sont toujours informés des décisions prises en délégation de signature soit lors d'une réunion de bureau, soit par mail, le cas échéant, lorsque l'urgence du sujet ne peut attendre la réunion suivante.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE, sous condition d'information préalable au Bureau Communautaire d'accorder au Président délégation d'attribution pour :

- Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, dans la limite de 500 000 €, et de passer, à cet effet, les actes nécessaire,
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget,
- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,
- Passer les contrats d'assurances,
- Créer les régies comptables nécessaires au bon fonctionnement des services communautaires,
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens immobiliers jusqu'à 4 500 €,
- Conclure les contrats à durée déterminée afin d'avoir recours à du personnel temporaire pour des périodes d'absence prévisible ou pour faire face à des besoins occasionnels dans l'intérêt du service,
- Fixer les rémunérations et le règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- Intenter au nom de la Communauté de Communes les actions en justice ou défendre dans les actions intentées contre elle devant toute juridiction, y compris en appel pour l'ensemble des litiges pouvant se présenter,
- D'exercer au nom de la Communauté de Communes, le droit de préemption défini par le code de l'urbanisme et inscrit dans les statuts de la Communauté de Communes.

A charge pour le Président d'en rendre compte à l'assemblée délibérante à la réunion suivante du Conseil Communautaire.

VIII. FIXATION DES INDEMNITES DE PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

Laurent Petit précise que notre tranche de population s'inscrit désormais dans la strate des 3500 à 9999 habitants (seulement 31 habitants manquent pour être dans la tranche des + de 10 000 habitants). Le Président peut donc bénéficier d'une indemnité maximale égale à 41,25 % de l'IB 1015. Les vice-présidents peuvent, au maximum, bénéficier d'une indemnité égale à 16.50 % de l'IB 1015. C'est sensiblement 20 % de moins qu'au mandat précédent.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Fixe l'indemnité du Président pour l'exercice de ses fonctions, à raison de 41.25 % de l'indice 1015 de la fonction publique, soit un montant de 1 568.11 € bruts (1 271.80 € nets après déduction des cotisations maladie, retraite, ... et avant impôt sur le revenu ou à la source).

Fixe l'indemnité des vice-présidents de la Communauté de Communes du Haut Jura Arcade, pour l'exercice de leurs fonctions à raison de 16.50 % de l'indice 1015 de la fonction publique, soit un montant de 627.24 € bruts (512.21 € nets après déduction des cotisations maladie, retraite, ... et avant impôt sur le revenu ou à la source).

PREFECTURE du JURA

Communauté de Communes du Haut Jura - Arcade

Nombre de Vice – Présidents au Président : 4

<p align="center">Tableau annexe récapitulatif de l'ensemble des indemnités de fonction allouées aux membres du conseil communautaire</p>
--

*Article L. 2123-20-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT)
créé par l'article 78 de la loi 2002-276 du 27 février 2002 relative à la
démocratie de proximité*

Indemnité mensuelle allouée à :	Fonction	Taux (en % de l'indice 1015)	Indemnité brute (en euros)	Date de la délibération (*)
Laurent Petit	Président	41.25%	1568.11€	14/04/2014
Roland Samardia	Vice-Président	16.50%	627.24€	14/04/2014
Gérard Bonnet	Vice-Président	16.50%	627.24€	14/04/2014
Jean-Gabriel Robez-Masson	Vice-Président	16.50%	627.24€	14/04/2014
Jacqueline Laroche	Vice-Président	16.50%	627.24€	14/04/2014
Total mensuel :			4077.07€	
Total annuel :			48 924.84€	

Pour mémoire
Indice brut mensuel 1015 au 1er mars 2014 : 3 801.47 €

IX. CREATION DE COMMISSIONS THEMATIQUES

Laurent Petit, se basant à la fois sur les commissions présentes au dernier mandat mais également sur la réflexion menée en dernier bureau, propose la création des commissions thématiques consultatives suivantes :

- Commission des Finances,
- Commission CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées : c'est la commission qui, à chaque fois qu'une compétence passe d'une commune à la communauté de communes, ou inversement, évalue le montant des attributions de compensation à mettre en œuvre pour compenser les produits et les charges liés à cette compétence et transférés avec ladite compétence),
- Commission Projet de territoire (nouvelle commission sera en charge de continuer le travail commencé en CLECT lors du précédent mandat, afin de valider/corriger/compléter le diagnostic de territoire ainsi que les principaux enjeux du territoire tels que mis en évidence par la précédente équipe. Du fruit de cette réflexion découlera le fil conducteur du mandat et des grandes orientations à prendre pour le territoire.),
- Commission sur la Réflexion intercommunale (réflexion sur la taille du territoire : fusion avec d'autres Com.Com., etc, ...)
- Commission Développement économique et nouvelles technologies, (Hôtels d'entreprises, Communication sur les hôtels d'entreprises, Extension ZAC, Baux commerciaux, ZAC actuelle (terrain Schiever), Charte de qualité sur la ZAC, Co-working, Fibre optique, CCI, Cité Haut-Jura, Agriculture, Energie, Nouvelle filière « email », Arcad'Or, Veille sur les innovations économiques, Circuits courts, Gardiennage des entreprises, Annuaire des savoir-faire locaux, Immobilier d'entreprises, EMC Ecole management Commercial, Ecole de la 2^{ème} chance + apprenants, Transport des salariés, Activité plateforme RH Jura, Réseaux Territoriaux professionnels, Agenda internet, Installation et suivi du site internet, Business School, Equipement informatique, Services aux entreprises, Ateliers partagés et fablab, Communication institutionnelle sur offre, Téléphonie, Mutualisation des services)
- Commission Patrimoine, travaux, matériel, sport, services techniques mutualisés,
- Commission du Tourisme et de l'environnement,
- Commission Services aux habitants (médiathèque, école de musique, transport à la demande, transport périscolaire, santé, magazine ...),
- Commission d'Identification du Territoire (commission qui faisait avant partie de la commission tourisme)
- Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (un diagnostic a été réalisé par rapport aux différents bâtiments)
- Commission d'Appels d'offres (marchés publics, ...)
- Commission Intercommunale des Impôts directs (concerne les bâtiments industriels et commerciaux)

Monsieur le Président rappelle que cette liste n'est pas figée et qu'il sera toujours possible de créer une nouvelle commission en cours de mandat si besoin.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE de créer les commissions comme ci-dessus énumérées

ACCEPTTE que les membres du bureau soient membres de droit des commissions, que l'ensemble des conseillers municipaux, même non élus communautaires, puissent être membres des commissions communautaires et que cette spécificité soit inscrite dans le règlement intérieur de la CCHJ.

X. ELECTION DES PRESIDENTS DE COMMISSIONS ET COMPOSITION DES COMMISSIONS

Commission Finances :

Président : Laurent Petit

Membres :

- Membres du bureau
- Olivier Perrad (Bellefontaine)
- Jacques Fournier (Bellefontaine)
- Elisabeth Lacroix (La Mouille)
- Alain Cornu (Morbier)
- Christine Jean-Prost (Morbier)
- Daniel Daudan (Morbier)
- Laurent Pichery (Morbier)
- Isabelle Pinard (Morez)
- Sylvie Beaud (Morez)
- Yann Bondier-Moret (Longchaumois)
- Denise Rasmus (Lézat)

Commission CLECT :

Président : Laurent Petit

Membres :

- Membres du bureau
- Roseline Otrio (La Mouille)
- Elisabeth Lacroix (La Mouille)
- Olivier Perrad (Bellefontaine)
- Jacques Fournier (Bellefontaine)
- Yann Bondier-Moret (Longchaumois)
- Odette Mougin (Longchaumois)
- Alain Cornu (Morbier)
- Laurent Pichery (Morbier)

Commission Projet de territoire :

Président : Laurent Petit

Membres :

- Membres du bureau
- Florence Jacquier (La Mouille)
- Catherine Crestin-Billet (Morez)
- Yann Bondier-Moret (Longchaumois)
- Christine Jean-Prost (Morbier)
- Claude Grandperret (Morbier)
- François Mignot (Morbier)
- Laurent Paget (Morbier)
- Laurent Pichery (Morbier)

Commission sur la Réflexion intercommunale :

Président : Laurent Petit

Membres :

- Membres du bureau
- Olivier Courrouville (Bellefontaine)
- Eric Prost-Romand (Bellefontaine)
- Yann Bondier-Moret (Longchaumois)
- Alain Cornu (Morbier)
- Gérard Maradan (Morbier)
- Laurent Pichery (Morbier)
- Denise Rasmus (Lézat)

Commission Développement économique et nouvelles technologies :

Président : Gérard Bonnet

Membres :

- Membres du bureau
- David Dodane (Bellefontaine)
- Florence Jacquier (La Mouille)
- Aurélie Ledru (Morez)
- Yann Bondier-Moret (Longchaumois)
- Carlos Menoita Dos Santos (Morbier)
- Gérard Maradan (Morbier)
- Laurent Pichery (Morbier)
- Bruno Colotti (Lézat)

Commission Patrimoine, travaux, matériel, sport, services techniques mutualisés :

Président : Roland Samardia

Membres :

- Membres du bureau
- Xavier Chauvin (Bellefontaine)
- Olivier Courrouville (Bellefontaine)
- René Poulet (La Mouille)
- Christian Camelin (Morez)
- Michel Danrez (Morez)
- Florent Drouhin (Morez)
- Christian Quattrochi (Morez)
- Daniel Daudan (Morbier)
- Claude Grandperret (Morbier)
- Laurent Pichery (Morbier)
- Bruno Colotti (Lézat)

Commission du Tourisme et de l'environnement :

Président : Jean-Gabriel Robez-Masson

Membres :

- Membres du bureau
- Monique Duraffourg (Bellefontaine)
- Caroline Genin (Bellefontaine)
- Alain Jacquet (Bellefontaine)
- Elisabeth Lacroix (La Mouille)
- Isabelle Pinard (Morez)
- Céline Oubibet (Morez)
- Laurence Spadone Perrad (Morez)
- Mathilde Lamy (Morez)
- Valérie Dumont-Girard (Longchaumois)
- Laurence Baty (Morbier)
- Jocelyne Burtin (Morbier)
- Marylise Coudor (Morbier)
- Laurent Pichery (Morbier)
- Denise Rasmus (Lézat)

Commission Services aux habitants (médiathèque, école de musique, transport à la demande, transport périscolaire, santé, magazine ...) :

Président : Jacqueline Laroche

Membres :

- Membres du bureau
- Jacques Fournier (Bellefontaine)
- David Dodane (Bellefontaine)
- Jérôme Paret (Bellefontaine)

- Jacques Vuillermoz (La Mouille)
- Catherine Crestin-Billet (Morez)
- Isabelle Pinard (Morez)
- Betty Michalet (Morez)
- Muzaffer Kurt (Morez)
- Sylvie Beaud (Morez)
- Bénédicte Bourgeois (Longchaumois)
- Odette Mougin (Longchaumois)
- Claudette Thierry (Morbier)
- Anne Bouvard (Morbier)
- Marylise Coudor (Morbier)
- Daniel Daudan (Morbier)
- Carlos Menoita Dos Santos (Morbier)
- Gérard Maradan (Morbier)
- Sandrine Berard (Lézat)

Commission d'Identification du Territoire :

Président : Gérard Gerbod

Membres :

- Membres du bureau
- Damien Taramino (La Mouille)
- Xavier Chauvin (Bellefontaine)
- André Gay (Morez)
- Anne Bouvard (Morbier)
- Marylise Coudor (Morbier)
- Laurent Pichery (Morbier)

Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées :

Président : Laurent Petit

Membres :

- Membres du bureau
- Jérôme Paret (Bellefontaine)
- Elisabeth Lacroix (La Mouille)
- Alain Cornu (Morbier)
- Claudette Thierry (Morbier)
- Catherine Crestin-Billet (Morez)
- Odette Mougin (Longchaumois)

Commission d'Appels d'Offres

Président : Laurent Petit

Suppléant au Président : Daniel Flament

Membres titulaires :

Maryvonne Cretin-Maitenaz

Sylain Luzerne

Roseline Otrio

Jacques Fournier

Jean-Gabriel Robez-Masson

Membres suppléants :

Gérard Bonnet

Christian Camelin

Alain Oubibet

Olivier Perrad

Bénédicte Bourgeois

Commission Intercommunale des Impôts directs

Président : Laurent Petit

	Titulaires	Suppléants
Morez (6)	André Gay Sylvain Luzerne Christian Camelin Christiane Boivin Jacqueline Laroche André Jacquot	Muguette Nicolas Aurélie Ledru Céline Oubibet Roger Caldas Christian Quattrochi Muzaffer Kurt
Morbier (4)	Daniel Flament Gérard Bonnet Gérard Maradan Maryvonne Cretin-Maitenaz	Claude Grandperret François Mignot Maurice Riaute Alain Cornu
Longchaumois (2)	Jean-Gabriel Nast Roland Samardia	Yann Bondier-Moret Raphaël Tedoldi
Lézat (2)	Eric Lamy-Au-Rousseau Gérard Thévenin	Denise Rasmus Claudie Virey
Bellefontaine (2)	Claude Bourgeois René Bejannin	Louissette Jobez Gaston Girod
La Mouille (2)	Roseline Otrio Elisabeth Lacroix	René Poulet Alain Oubibet
Extérieurs (2)	Jean-Paul Salino Jean-Claude Dalloz	Michel Girod Maurice Bailly Salins

XI. DESIGNATION DES 2 DELEGUES COMMUNAUTAIRES AU SYNDICAT MIXTE DU CANTON DE MOREZ

Monsieur Petit explique qu'il s'agit de l'ex-SIVOM qui rayonne aujourd'hui sur deux cantons (Morez et Saint-Laurent) et dont les compétences sont : l'assainissement collectif (sauf pour Bois d'Amont et La Mouille), l'assainissement non collectif (toutes les communes des deux cantons), la plate-forme bois, la piscine de Morbier (toutes les communes des deux cantons), la SPA. Il espère que le tir sportif fera bientôt partie des compétences du Syndicat Mixte, mais le sujet n'est pas encore complètement résolu.

Il rappelle que le Conseil Communautaire doit désigner 2 délégués pour représenter la communauté de communes au syndicat mixte.

Daniel Flament et Claude Delacroix se portent volontaires.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DESIGNE Daniel Flament et Claude Delacroix comme délégués communautaires autorisés à siéger au Conseil syndical du Syndicat Mixte du Canton de Morez.

XII. DESIGNATION DES 10 DELEGUES TITULAIRES ET 6 SUPPLEANTS AU SICTOM DU HAUT-JURA

Monsieur le Président rappelle que les communes ont transmis leurs délégués, dont le nombre leur a été communiqué par le Sictom, comme suit :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne :

	Titulaires (10) :	Suppléants (6) :
Morez :	Christian Camelin Florent Drouhin André Gay Jacqueline Laroche	
Morbier :	Gérard Maradan Christine Jean-Prost	Laurent Paget Daniel Daudan
Longchaumois :	Anne-Marie Joly	Sylvie Gaudy
La Mouille :	Elisabeth Lacroix	Florence Jacquier
Lézat :	Denise Rasmus	Bruno Colotti
Bellefontaine :	Jérôme Paret	Martine Guyon

comme délégués communautaires autorisés à siéger au Conseil syndical du SICTOM du Haut-Jura.

XIII. DESIGNATION DES 3 DELEGUES ET 3 SUPPLEANTS COMMUNAUTAIRES AU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL DU HAUT-JURA

Le Président explique qu'il faut désigner 3 délégués titulaires et 3 suppléants pour représenter la communauté de communes au PNR.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne :

Titulaires	Suppléants
Laurent Petit	Roseline Otrio
Claudette Thierry	Claudie Virey
Jean-Gabriel Robez-Masson	Séverine Jacquin

comme délégués communautaires autorisés à siéger au Syndicat mixte du Parc naturel régional du Haut-Jura.

XIV. DESIGNATION DU DELEGUE AU SIDEC

Laurent Petit se propose pour siéger au conseil d'administration du Sidec.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE Laurent Petit comme délégué communautaire autorisé à siéger au SIDEC.

XV. DESIGNATION DU DELEGUE A L'HOPITAL

Laurent Petit se propose pour siéger au Conseil de Surveillance de l'hôpital de Morez.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE Laurent Petit comme délégué communautaire autorisé à siéger au Conseil de Surveillance de l'Hôpital de Morez.

XVI. APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CCHJ ARCADE

La loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée 1994 relative à l'administration territoriale de la République, indique dans son article 36, que les Assemblées délibérantes des établissements publics de coopération intercommunale et des Syndicats mixtes soumis aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, sont tenues d'établir leur règlement intérieur, si ces établissements publics comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Laurent Petit rappelle au conseil communautaire qu'il convient de valider la mise à jour du règlement intérieur (le document était joint à la note de synthèse).

Il propose de rajouter les phrases suivantes :

Article 2 Convocation (après le 1er paragraphe) : « Les suppléants sont également invités dans les mêmes règles que les titulaires. »

Article 11 Pouvoirs-procurations : « Dans le cas d'une commune qui ne dispose que d'un seul délégué titulaire, un conseiller suppléant est prévu par l'article 8 de la loi de réforme des collectivités territoriales et par l'article L.5211-6 du CGCT modifié par la loi du 17 mai 2013 ; le délégué empêché pourra alors se faire remplacer par ledit suppléant » **ajout de** : « ; le cas échéant, si ce dernier est empêché, le délégué titulaire pourra donner son pouvoir à un autre conseiller communautaire. »

Article 13 Intervenants extérieurs (au dernier paragraphe) : « A ce titre, ils reçoivent une convocation et une note de synthèse. Les suppléants sans pouvoir de vote peuvent siéger également.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE le règlement intérieur tel qu'annexé à la présente délibération.

XVII. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 MARS 2014

Monsieur le Président demande à ses collègues de bien vouloir formuler leurs éventuelles remarques sur le compte rendu de la séance du Conseil Communautaire du 20 mars 2014.

Roland Samardia apporte une précision concernant le point n° VIII Vote de la TEOM. La TGAP votée par l'Etat dans le cadre du Grenelle de l'environnement coûte 900 K€ au SYDOM de Lons le Saunier (et non au SICTOM comme écrit dans le compte-rendu).

Le Conseil Communautaire, avec une abstention, approuve le compte rendu du Conseil Communautaire du 20 mars 2014.

XVIII. QUESTIONS DIVERSES

Laurent Petit remercie tous les membres du Conseil Communautaire pour leur présence et les invite à se réunir pour partager un verre de l'amitié à l'occasion de ce premier Conseil Communautaire.

21h50, la séance est levée.

Mathilde Lamy